

DELIBERATION CFVU-0104-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 15 novembre 2021,

Objet de la délibération : Création de l'attestation universitaire Télémed'sim

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 22 novembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président de
l'Université d'Angers*

**Signé le 24 novembre
2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 24 novembre 2021

Attestation universitaire Téléméd ' Sim

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

- Création**
- Modification**

		Avis Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du :
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète	Favorable	En date du : 21 OCTOBRE 2021
Avis de la CFVU	Maquette complète		En date du : 23 Novembre 2021
Avis du CA	Maquette complète		En date du : 25 Novembre 2021

Reçu aux services centraux le

Identification

§ COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : SANTE
 Contact : Giovanni PETIT
 Téléphone : **02.41.73.59.47 - 07.85.37.72.37**
 E-mail : giovanni.petit@univ-angers.fr

§ COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S)

UFR :
 Contact :
 Téléphone :
 E-mail : @univ-angers.fr

§ AUTRE(S) UNIVERSITE(S) CONCERNEE(S) (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

§ PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) partenaire(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation <input type="checkbox"/> former et organiser l'évaluation
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) co-certificateurs(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier <input type="checkbox"/> former, organiser l'évaluation et certifier
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	<i>A joindre en annexe</i>
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

§ MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU (DIPLOME INTER-UNIVERSITES) :

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

§ **ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :**

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Pour les DIU précisez s'il y a un coordinateur.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Ludovic MARTIN	ANGERS	PU PH		LuMartin@chu-angers.fr
Séverine DUBOIS	ANGERS	PH		SeDubois@chu-angers.fr

§ **DATE D'OUVERTURE**

Année Universitaire : 2021 - 2022
Début des cours : 10 et 11 février 2022

§ **LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS**

Centre de Simulation All SIM

§ **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Université d'ANGERS	PETIT Giovanni Tél : 02.41.73.59.47 - 07.85.37.72.37	CAHEN Sandy Tél : 02.41.73.58.76

Contexte / Opportunité / Originalité

Historique, Contexte

La *télémédecine* (TM) comprend les activités de *télé-expertise*, partage d'images, tracés, observations... sans interaction en temps réel avec le patient ou le soignant requérant, et les activités de *téléconsultation* où le médecin requis dialogue par écrans interposés avec le patient et, éventuellement, le médecin requérant ou l'un de ses collaborateurs (IDE, pharmacien...). Les infirmiers pratiquent le *télésoin*. On peut également ajouter à ces grandes catégories d'autres activités telles que l'activité logicielle liée à la *e-santé* (dossier informatique partagé, logiciels d'aide à la décision médicale ou pharmaceutique...), la *m-médecine* (objets connectés transmettant des données physiologiques, télémesures ; dispositifs de télé-assistance...) et certaines activités d'*intelligence artificielle* (IA) en santé dérivant des précédentes. La TM permet aujourd'hui d'intervenir médicalement dans les champs médicaux du diagnostic, du traitement et du suivi ; de l'éducation et de la sensibilisation des patients ; de l'épidémiologie ; mais aussi dans les domaines de la communication et de la formation des professionnels de santé.

Au-delà des considérations techniques, dans les champs de l'information et de la communication, qui ont permis l'avènement de cette nouvelle forme d'exercice médical, la TM se développe en France en partie parce qu'elle est une réponse possible à la problématique de la démographie médicale. Il existe en effet dans notre pays de fortes inégalités sociales et territoriales pour l'offre et l'accès aux soins. La TM peut être un élément de solution avec la limite, déjà identifiée, que certains territoires de faible densité médicale cumulent d'autres « fragilités » telles que population plus âgée, services publics moins accessibles et... couverture numérique aléatoire ou absente...

La TM est désormais encadrée et valorisée. L'accord conventionnel de juin 2018 entre la CNAM et les syndicats de médecins a officialisé deux types d'actes (télé-expertise et téléconsultation) et tarifé la rémunération de ces actes, dès lors que la sécurisation des systèmes utilisés et la protection des informations relatives aux patients sont garanties. Les actes de TM sont amenés à se développer dans le cadre de la future loi Ma Santé 2022. Les résultats du Grand Débat national en 2019 et le volume des activités télémédicales réalisées pendant l'épidémie de COVID-19 début 2020 ont, par ailleurs, confirmé le souhait, des citoyens comme des praticiens, d'un développement de la TM.

Opportunité/originalité

Il est acquis que la TM est bien un exercice médical et, à ce titre, il convient donc de réfléchir à la mise en œuvre des moyens pour acquérir cette nouvelle compétence, complexe en termes d'enjeux de communication.

Les enjeux pédagogiques de la TM sont multiples, relatifs à sa nature et à sa pratique, et peuvent être résumés comme suit :

Connaissance des matériels et logiciels utilisés (écrans et tablettes, cabines, applications, plateformes publiques ou privées)

Connaissance des spécificités de la relation soignant – soigné en TM (pertinence de l'examen clinique, qualité du dialogue, réalité du contrat synallagmatique à distance) et des modalités pratiques des prescriptions dématérialisées

Connaissance des moyens de sécurisation et de stockage des données patients : responsabilité des différents acteurs « techniques » (des concepteurs, développeurs et fabricants) et des utilisateurs, patients et soignants

Connaissance de la réglementation, des modes de facturation et de la déontologie en TM. Connaissance de l'inscription d'un acte de TM dans le parcours de soin et de sa traçabilité

Réflexion sur l'efficacité et l'efficience des pratiques de TM, à l'échelle individuelle et à l'échelle de la santé publique... (qui, seules, garantiront la pérennité des financements)

Enfin, une réflexion éthique sur la TM : une médecine sans proximité médicale a-t-elle du sens ? Les risques d'uniformisation et de standardisation de pratiques décontextualisées sont-ils réels ? L'*empowerment* des patients par leur intégration numérique est-il une réalité ?

Apprendre à pratiquer la télémédecine

Les enjeux pédagogiques de la TM intéressent l'équipe du centre de simulation en santé All'Sims. La TM a de réelles applications pratiques, elle peut être appréhendée en FI et en FC, elle est très multi- et trans-professionnelle, ce qui en fait un domaine de formation et d'investigation passionnant.

Partenariat

Le centre de simulation AIIsimS (GIS, CHU d'Angers / Université d'Angers) a acquis une cabine de téléconsultation ConsultStation™ dans le cadre d'un partenariat entre la Fondation UA et la start-up H4D.

De plus, en amont de cette formation, les intervenants auront une formation dispensée par la SFSD (société française de santé Digitale) avec lesquels nous passerons une convention.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

§ STATISTIQUES

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						
Formation Initiale						

§ CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	21 Oct 2021		
Date de passage du CFVU	23 Nov 2021		
Date de passage au CA	25 Nov 2021		

Modalités d'accès au diplôme

Conditions d'admission

Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale Formation Continue
- Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)
- Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Code NAF

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine
Code NSF : 331 - Santé
Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

Professionnels de santé (libéral et hospitalier) interne en médecine

Pré requis nécessaire

NON

Niveau d'entrée au diplôme (FC Santé non concernée)

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme au RNCP (FC Santé non concernée)

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme reconnu par l'Université d'Angers :

Débouchant sur un métier et correspondant en termes de responsabilité, d'autonomie et de technicité, à celui d'un :

(Bac) (Bac +2) (Bac+3/4) (Bac+5) (bac+8)

Ne débouchant pas sur un métier mais sur une Spécialisation (compétences transversales ou complémentaire à visée Répertoire spécifique) :

Hors niveau

Capacité d'accueil (effectif maximum) : 4 à 8

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 4 par session

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 20 sur les 8 sessions soit 2,5 stagiaires en moyenne par session

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

Elle est composée de 2 personnes (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
MARTIN Ludovic Coordinateur -	ANGERS	PU PH	LuMartin@chu-angers.fr
DUBOIS Séverine	ANGERS	PH	SeDubois@chu-angers.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé,

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

21 Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

OUI

x NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Objectif(s) du diplôme

Etre en capacité d'animer une téléconsultation pour développer la pratique de santé digitale dans sa spécialité.

Désignation du métier et des fonctions visées, ou de la fonction visée

Toutes professions médicales

Compétences visées par l'obtention du diplôme

Connaître les principaux matériels et logiciels utilisés pour la pratique de la TM

Connaître les spécificités de la relation soignant – soigné en TM et les modalités pratiques des prescriptions dématérialisées

Connaître les moyens de sécurisation et de stockage des données patients

Connaître la réglementation, les modes de facturation et la déontologie en TM

Savoir former à la pratique télé médicale

Type d'emplois accessibles avec la certification-(en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :**Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :**

- Internes en médecine
- Infirmière IPA
- Pharmaciens libéraux
- Médecin généraliste
- Médecins spécialisé :

Organisation de la formation

Durée totale de la formation : 17,5 heures

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : 14 h

Enseignements à distance : 3,5

Tutorat :

Stage :

Examens/soutenance :

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) :

En alternance (*hors contrat de professionnalisation et apprentissage*) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI x NON

Calendrier de la formation (*début, fin, regroupements, nombre de sessions,...*):

• 10 et 11/02/22	• Dermatologie inflammatoire	• PR MARTIN/Mme ROBIN C
• 2 et 3/03/22	• Urologie	• DR LEBDAI S
• 24 et 25/03/22	• Gynécologie-obstétrique	• DR BOUET PE/DR JEANNEATEAU P
• 12 et 13/05/22	• Plaies chroniques	• PR MARTIN/Mme ROBIN C
• 19 et 20/05/22	• Gériatrie	• Dr ASFAR M
• 8 et 9/06/22	• Neurologie	• Dr LECLUSE A/Mme LAFEUILLE A
• 16 et 17/06/22	• ETP	• Mme AUTHIER C/Mme CORDELLIER F
• 27 et 28/06/22	• ETP Diabétologie	• DR DUBOIS S/Mme AUTHIER C

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

X Autre : précisez

Programme détaillé

N° Séquence	Durée	Objectif(s) à atteindre (à la fin de la séance, l'étudiant.e sera <u>capable de</u>)	Ressources & activités pour atteindre le(s) objectif(s) (ce que je fais pour que l'étudiant atteigne les objectifs, pour qu'il soit capable de)	Outils	Evaluation ce que je fais pour vérifier l'acquisition des connaissances)
Pré-test non sanctionnant		Evaluer également les représentations des apprenants autour de la santé digitale (échelle de Likert je me sens capable de ...)			
Module e-learning	4 h	<p>présentation de l'équipe pédagogique</p> <p>présentation du contexte de formation, de contenu et ses objectifs, dispositif pédagogique et déroulement d'une session de simulation</p> <p>savoir définir la santé digitale</p> <p>Connaître le cadre réglementaire de la santé digitale et le contexte de sa mise en œuvre en France</p> <p>Connaître les étapes historiques de la santé digitale</p> <p>Identifier les différents types d'actes télémédecine</p>	<p>Apports théoriques</p> <p>Analyse de documents bibliographiques</p>	<p>Vidéo de présentation</p> <p>PPT commentés</p> <p>Bibliographie mise à disposition</p> <p>16 capsules composent les 4 modules de cet E - Learning. (Société Française de la Santé Digitale)</p>	<p>Auto-évaluation</p> <p>Quizz/QCM</p>
Séquence 1 Simulation non spécifique de filière de soins	3,5h	<p>Prendre connaissance des enjeux réglementaires, via les scénarios haute-fidélité</p> <p>Savoir réaliser un acte de télémédecine en respectant la réglementation</p>	Simulation haute-fidélité avec patients standardisés : mises en situation dans des conditions réalistes sans risque pour l'apprenant	3 scénarios haute-fidélité (vérification de l'inscription dans le parcours de soin, traçabilité, recueil du consentement, confidentialité...)	<p>Participer à au moins un scénario</p> <p>Débriefing</p> <p>Présence obligatoire</p> <p>ECOS ? Visionnage d'une courte vidéo ;</p> <p>Evaluation sur une dizaine d'items.</p>

<p>Séquence 2</p> <p>Simulation spécifique à la filière de soins</p>	<p>4h</p>	<p>Savoir réaliser une téléconsultation dans ma filière de soins, jusqu'à la prescription d'une ordonnance (traitement, examen complémentaire, kiné, mise en place des prérequis à une téléconsultation...)</p> <p>Appréhender et savoir composer avec les particularités d'une téléconsultation (savoir être...)</p> <p>Savoir utiliser des examens complémentaires non digitalisés fournis par le patient</p> <p>Déterminer les critères de faisabilité d'une téléconsultation/ déterminer les limites d'une téléconsultation et le recours à une consultation présenteielle</p> <p>Savoir planifier une session de téléconsultation (anticiper la récupération des données, comment intégrer la téléconsultation dans son planning quotidien, vigilance sur la gestion du temps...)</p>	<p>Simulation haute-fidélité avec patients standardisés : mises en situation dans des conditions réalistes sans risque pour l'apprenant</p>	<p>3 scénarios haute-fidélité de téléconsultation :</p> <p>Téléconsultation « classique » avec production d'une ordonnance</p> <p>Intervention d'un personnel paramédical</p> <p>2 scénarios en cabine</p> <p>1 scénario en chambre avec chariot de télémédecine</p> <p>1 téléconsultation qui aborde les particularités de la télémédecine</p> <p>Check liste remise en fin de ½ journée (digitale ou papier)</p>	<p>ECOS ? Visionnage d'une courte vidéo ;</p> <p>Evaluation sur une dizaine d'items.</p>
--	-----------	--	---	--	--

<p>Séquence 3 Simulation spécifique de filière de soins</p>	<p>3,5h</p>	<p>Découvrir les autres modalités de santé digitale parmi les suivantes : télé-expertise, télé-soin, télé-assistance, télé-régulation, télé-Education thérapeutique, intelligence artificielle, objets et dispositifs médicaux connectés</p> <p>Initier une réflexion autour des enjeux éthiques de la santé digitale</p> <p>Appréhender et savoir composer avec les particularités des différentes modalités de santé digitale (savoir être...)</p> <p>Savoir utiliser des examens complémentaires non digitalisés fournis par le requérant</p> <p>Déterminer les critères de faisabilité de chaque modalité concernée /déterminer les limites de chaque modalité concernée</p>	<p>Simulation haute-fidélité avec patients standardisés : mises en situation dans des conditions réalistes sans risque pour l'apprenant</p>	<p>3 scénarios dont un avec enjeu éthique</p> <p>Check liste remise en fin de ½ journée (digitale ou papier)</p>	<p>ECOS ? Visionnage d'une courte vidéo ;</p> <p>Evaluation sur une dizaine d'items.</p>
---	-------------	--	---	--	--

<p>Séquence 4</p> <p>Simulation non spécifique de filière de soins</p>		<p>Savoir composer avec l'imprévu de la téléconsultation (technique, malaise) afin à la fois de garantir la sécurité du patient et l'exercice de téléconsultation</p> <p>Savoir interrompre une téléconsultation et la replanifier</p>	<p>Simulation haute-fidélité avec patients standardisés : mises en situation dans des conditions réalistes sans risque pour l'apprenant</p>	<p>3 scénarios : feu dans la cabine, malaise du patient (perte de connaissance), difficultés techniques (perte de son puis d'image)</p> <p>Check liste remise en fin de ½ journée (digitale ou papier)</p>	<p>ECOS ? Visionnage d'une courte vidéo ;</p> <p>Evaluation sur une dizaine d'items.</p>
<p>Post-test non sanctionnat</p>		<p>Evaluer également l'évolution des représentations des apprenants autour de la santé digitale (échelle de Likert je me sens capable de ...) + pistes d'amélioration à l'issue de l'AU</p>			

Modélisation Apogée

Équipe pédagogique prévisionnelle

PR MARTIN	PU PH
DR LEBDAI S	MCU
DR BOUET PE	PU PH
DR JEANNEATEAU P	PH
Mme ROBIN C	IPA
Dr ASFAR M	CCA
Dr LECLUSE A	PH
Mme CORDELLIER F	IDE
DR DUBOIS S	PH-CHU
Mme AUTHIER C	IDE – CHU
Mme LAFEUILLE A	IDE PA

Modalités d'évaluation et de validation

§ EVALUATION DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

Module(s) concerné(s) Ou Blocs de compétences concernés	Coef	Modalités d'évaluation (Oral, Ecrit, rapport, ...)	Evaluation en ligne ou en présentiel ?	Critères d'évaluation	Modalités de validation (Contrôle continu CC Contrôle terminal CT)
Evaluer l'Evolution		TEST – Echelle de LIKERT	En présentiel	Evolution + pistes d'amélioration	CT

§ COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

Composition du Jury	Université de rattachement	Statut	E-mail
MARTIN Ludovic Coordinateur -	ANGERS	PU PH	LuMartin@chu-angers.fr
DUBOIS Séverine	ANGERS	PH	SeDubois@chu-angers.fr

Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

Coordination, suivi et évaluation du dispositif

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de 2 membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
MARTIN Ludovic Coordinateur -	ANGERS	PU PH	LuMartin@chu-angers.fr
DUBOIS Séverine	ANGERS	PH	SeDubois@chu-angers.fr

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du

monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants de la Direction de la formation continue, ou encore du SUJO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Il est composé de 2 personnes parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
MARTIN Ludovic Coordinateur -	ANGERS	PU PH	lumartin@chu-angers.fr
DUBOIS Séverine	ANGERS	PH	SeDubois@chu-angers.fr

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription aux Répertoires nationaux

RNCP : Oui Non En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

Tarifs

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant (Interne)	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU complet			
Bloc de compétences			
Module(s)			
Attestation Universitaire	1000 €	870 €	

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Montants forfaitaires exonérés de TVA.

Budget prévisionnel

Attestation Universitaire TELEMED 'SIM				
Responsable Pédagogique : Ludovic Martin		Faculté de Santé		
	Niveau	L & LP	M	Validité
		0	1	✔
RECETTES				19 350,00 €
Inscription à la totalité de la formation				
	nb. stagiaires	Tarif	Total	
	Formation Continue	15	1 000,00 €	15 000,00 €
	Etudiants	5	870,00 €	4 350,00 €
	Total :	20		19 350,00 €
Inscription par module				
	nb. inscriptions	Tarif	Total	
			- €	
DÉPENSES				17 055,44 €
>> Personnel enseignants				
Responsabilité pédagogique				
	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD	
641	Enseignants titulaires	20,0	20,0	869,60 €
642	Autres intervenants		0,0	- €
	Sous-total	0	20	869,60 €
Enseignement				
641	Enseignants titulaires	108,0	108,0	4 695,84 €
642	Autres intervenants		0,0	- €
	Sous-total	0,0	108,0	4 695,84 €
Encadrement stagiaires / Tutorat				
	Nb. stag.encadrés	heures de tutorat / stagiaire	nb. heures TD	
641	Enseignants titulaires	0	0,0	- €
642	Autres intervenants	20	0,0	- €
	Sous-total	20	0,0	- €
Prestation de service				
	nb. jours	tarif journalier		
	Intervenant	12	400	4 800,00 €
				- €
				- €
				4 800,00 €
		Total h TD	128,0	
>> Personnel administratif				
				Total poste personnel : 10 365,44 €
>> Fonctionnement				
606	Achat, fourniture et matériaux	250,00 €		
613	Location	- €		
618	Reprographie / Documentation			
623	Publicité / Communication			
624	Transports			
625	Déplacement, missions, réception	- €		
626	SFSD	6 440,00 €		
628	Divers			
	Total fonctionnement :	6 690,00 €		
RÉSULTAT GLOBAL UA				2 294,56 €
				11,9%
Contribution FC sur les recettes		8%	1 548,00 €	
Contribution Faculté de Santé		22%	- €	
DIFFÉRENTIEL pour la Composante			746,56 €	3,9%
Droits de base universitaires vers DFC				
	5	117,00 €	585,00 €	

Marketing/Communication/Commercialisation

Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'emailing

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.